

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 6

Artikel: Etat civil : Porrentruy
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nauvelles ai racontay ; ai fâ qui me raipeleuche des tchoses qui sais dje voici belle heure.

Céci s'a péçay à temps vou les gros Prussiens aiprés lai diere se payannent dain lai belle Alsace. Un de ces gros casque-à-mèche visitait le pays entre Mulhouse ai peu Strassbourg. A l'entré par hasard dain enne tchaipelle que les dgens de pays avint en grande vénération. Dain lai tchaipelle enne paysanne prayaient bin dévotement devant l'atay de la Ste-Vierge, sain s'occupay des dgens qu'entrent dain lai tchaipelle. Le prussien s'aipreutché de l'atay ; ai voyé de côté lai statue de lai Vierdige enne pétête raite en airdgent pendu enne tchinmatte aichebin en airdgent. Tot écamé, ai demandé en ete fanne : Qu'ace que cte raite entchinnay li signifie ? I n'ai djemais vu colli entchiennay des raites. Lai fanne raiconté que, ai iavait bien des annaies, lai contrarie était aiu infestay pâi enne invasion de raites que dévourent totes les récoltes. C'était lai famine qu'airivait. Alors les dgens de lai paroisse proméchenten in don en la Ste-Vierge si elle les délivrait de ci fléau, de ces pôgeons de raites. Ai sé botainnent ai prayie sérieusement, ai peu feunent exaucay. Ai pieuvé tras ou quatre semaines sain ratay ai peu toutes ces bêtates feunent noyie. C'â po colli, en souvenir de cte délivrance des raites que lai commune fesé botay tchu l'atay cte raite en airdgent. Vos compentes mîtenant ca que colli veut dire ? — L'employé prussien râvisé sérieusement cte fanne ai peu iy dié : Quoi, vos êtes inco che bête que colli dain vote velaidge po craire que c'â ai case de cte raite en airdgent pendu ci que les âtres sont crevay ? — Moi, craire colli, répongé lai fanne, oh nani, Monsieur, ne le cras pe ; si i le crayò, ai ié belle heure qu'i airô fait ai faire en prussien en airdgent po le prendre de côté cte raite. — L'employé n'en voié pe oü de pu ; ai païtché en djurant en allemand contre ces papistes, ces cagots d'Alsace.

Stu que n'âpe de bos.

Petites recettes

Gâteau de sable. — Lavez une demi-livre de beurre dans de l'eau tiède ; quand il sera amollie, mettez-le dans un mortier et avec le pilon, incorporez dans le beurre une livre de sucre, ajoutez peu à peu une livre de fleur de farine, douze jaunes d'œufs crus et une poignée de fleurs d'oranger pralinée et écrasée préalablement. Fouettez six blanches d'œufs et incorporez les avec l'appareil ; beurrez une tourtière, versez-y le gâteau et faites cuire au four ou sous le four de campagne.

Si le gâteau est bien fait, il devra, quand il sera froid, tomber en sable, dans la bouche, en le mangeant.

Eau de lavande. — On fabrique une excellente eau de toilette en faisant macérer 60 grammes de fleurs fraîches de lavande dans un litre d'alcool à 32°.

Filtrer avant de s'en servir.

Passé-temps

—0—

Solutions pour le numéro du 4 février 1906 :

Dévinettes : La première : C'est que l'un est un potentat et l'autre un tâte en pot.

La deuxième : Celui qui les a toutes perdues.

La troisième : Quinze minutes, car ce travail serait l'affaire d'un cardeur.

La quatrième : Quand on est enrhumé, car alors on est sûr d'avoir de l'atout (*la touz*.)

Charades : 1^{re} le mot est : *Mur-mure.*

2^e " *Vol-tige.*

Rebus : Premier rébus : Aimez ainsi que l'on vous aime.

Deuxième rébus : Bien souvent un soupir naît d'un souvenir.

ENIGMES

Je suis de bigarre figure,
Sans pieds, sans mains, courbé, bossu,
Et je dois beaucoup plus à l'art qu'à la nature.

L'honneur d'être partout reçu.

Je rends le cœur sensible et tendre.

Je meus les passions, je charme les ennuis,
Je parle, tout mort que je suis ;
Mais on aurait peine à m'entendre
Ou je m'expliquerai très mal,
Sans le secours d'un animal.

On m'aime masculin ; féminin, je fais fuir.
Si dans le second cas on me fait guerre à mort,
Au moins dans le premier, bien plus doux est
mon sort,

Je sais vous rendre aimable et vous faire plaisir.

Curiosités alphabétiques :

- Quelles sont les lettres les moins spirituelles ?
- " les plus laborieuses ?
- " qu'on ne voit que par morceaux ?

Etat civil

PORRENTRUY

Mois de janvier 1906.

Naissances.

Du 1^{er}. Fluckiger Emile Paul, fils de Emile, aiguilleur aux C. F. F. de Rohrbach, et de Julia née Lièvre. — Du 6. Fluckiger Edouard Henri, fils de Samuel, employé aux C. F. F. de Aussyl, et de Rosine née Neukomm. — Du 13. Raaf Rosa Emélie, fille de Gottlob, boulangier de Nagold, Wurtemberg, et de Rosine née Lude. — Du 15. Verveliet Vital, fils de Julie, de Wachtebeke (Belgique). — Du 15. Rivier Marc, fils de Emile Théodore, pasteur, de Lausanne et d'Aubonne et de Genève, et de Annie née Rose. — Du 16. Riche Jean Jacques Louis, fils de Louis, représentant de commerce, de la Ferrière sous Jougné (France) et de Aline Emélie née Fallot. — Du 18. Nicolet Georges Henri, fils d'Arnold, horloger, de Mont-Tramelan, et de Eugénie née Thierry. — Du 20. Stauffer Lucie Bertha, fille de Louis, cordonnier, de Safnern, et de Bertha née Perret. — Du 23. Beuglet Blanche Yvonne Jeanne, fille d'Alphonse, aubergiste, de Courrendlin, et de Jeanne née Brillouin. — Du 25. Piller fils mort né d'Alfred, horloger, de Porrentruy, et de Léona née Monnal. — Du 31. Bösch Louis Frédéric, fils de Louis, peintre en cadans, de Stein, de St-Gall, et de Ida née Choulat.

Mariages.

Du 25. Fierobe Alphonse Célestin, représentant de commerce, de St-Brais, et de Marie Lièvre, horlogère, de Fontenais. — Du 26. Piqueret Gustave, domestique, de Epiquerez, et Amélie Erhardt, sage-femme, de Delle. — Du 27. Villard Abel, horloger, de Cornol, et Julia Bregnard, de Bonfol. — Du 30. Salomon Emile, manœuvre, aux C. F. F. de Chevenez, et Julia Dominé, tisseuse, de Courchapoix.

Décès.

Du 1^{er} Passadori Elina, fille de Ambroise, de Munegrino, Italie, née en 1905. — Du 2. Cramate Lina Marceline née Joly, ménagère, de Bonfol, née en 1859. — Du 3. Moine Joseph, fils de Fidélia, de Montigue, née en 1891. — Du 6. Reusser Auguste, cultivateur, de Eriz, née en 1867. — Du 7. Chevillat François, épicier, de St-Ursanne, née en 1839. — Du 9. Dietlin Anne née Fleury, de Léwenbourg, née en 1822. — Du 18. Tallat Constant, journalier, de Bonfol, née en 1889. — Du 20. Quelain Caroline, domestique, de Courtemanche, née en 1849. — Du 25. Piller, fils mort né d'Alfred, de Porrentruy. — Du 30. Dupasquier Antoinette née Dinet, de Bulle, née en 1815.

Extraits de la Feuille officielle

Mise au concours

La place de cantonnier sur la route St-Brais-Saulcy, (780 fr. de traitement. S'inscrire au secrétariat de préfecture de Delémont jusqu'au 1^{er} février en y déposant la demande et les certificats exigés.

La place de cantonnier sur la route de Lajoux à Saulcy et de Lajoux La Combe (780 fr. de traitement). Se faire inscrire au secrétariat de la préfecture de Moutier jusqu'au 14 février.

Convocations d'assemblées

Alle. — Le 18 à midi, pour voter le budget, passer les comptes, décider si la place de régent de la classe moyenne sera mise au concours, et si la commune veut fournir le matériel scolaire gratuit, s'occuper de l'installation de reverberes et discuter la création d'une fabrique d'horlogerie et éventuellement voter une prise d'actions.

— Immédiatement après, assemblée des propriétaires pour décider la prise des taupes, nommer la commission des chemins et voir si l'on nommera un garde-champêtre.

Beurnevésain. — Le 18, à 12 1/2 h., pour statuer sur la démission d'un conseiller et sur une dette de 200 francs.

Bassecourt. — Le samedi 17, à 8 h. du soir, pour voter le budget, nommer les vérificateurs et décider si l'on prendra les taupes.

— Immédiatement après, réunion des propriétaires de bétail pour décider une caisse d'asurance du bétail.

Boécourt. — Le 11, après l'office, pour s'occuper des réparations aux fontaines de Séprais, de la création d'une seconde classe d'ouvrages, fixer le prix de terrains vendus, nommer des vérificateurs de comptes.

— De suite après, assemblée bourgeoise pour nommer les vérificateurs et décider la prise des taupes.

Chevenez. — Le 18, à 12 h., pour voter le budget et ratifier un achat et un échange de terrains.

Montenol. — Le 18, à 2 h., pour passer les comptes et adjuger le façonnage du bois des écoles.

Rossemaison. — Le 11, à 1 1/2 h., pour nommer un receveur, s'occuper de la groise pour les chemins et statuer sur une demande de bon de jouissance.

Petite poste

—0—

M. J. J. les Bois. — Ne trouvons pas convenable de publier votre lettre patoise.

A un inconnu de Chevenez. — Ne trouvons pas convenable de publier votre lettre patoise.

La Rédaction.

Editeur-imprimeur : G. MORITZ, gérant.